

BVGer E-4359/2016 vom 4. August 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-08-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4359_2016

FR: TAF E-4359/2016 du 4 août 2016

IT: TAF E-4359/2016 del 4 agosto 2016

Regeste

Renvoi et exécution du renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté, dans la mesure où il est recevable et n'est pas devenu sans objet.

E. 2

Les frais de procédure réduits, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 4

La présente décision est adressée à la mandataire des recourants, au SEM, et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.